



Communiqué de presse

Levallois, le 28 septembre 2020

PLF 2021 : les CCI s'opposent à une nouvelle baisse de leurs ressources qui compromet la mise en œuvre du plan de relance.

Alors que des mesures ambitieuses fortes pour la relance de l'économie figurent dans le projet de loi de finances pour 2021, ce PLF prévoit une nouvelle baisse de 100 millions d'euros du plafond des ressources affectées aux Chambres de commerce et d'industrie. Cette disposition est totalement incohérente avec l'ambition affichée par le Plan de relance et compromet sa mise en œuvre dans la proximité des territoires, au plus près des entreprises.

L'efficacité de la mise en œuvre du plan de relance nécessite en effet des relais puissants auprès des TPE-PME dans tous les territoires. Or le PLF 2021 décide de sacrifier dans le même temps le réseau des CCI alors qu'il est le bras armé de l'Etat, tiers de confiance neutre, indispensable à la diffusion des mesures du Plan de relance dans les territoires et par conséquent à sa réussite.

« Cette approche concernant les CCI est totalement contre-productive ! Si elle était maintenue dans le PLF, les CCI seraient contraintes de licencier à minima 1 800 collaborateurs supplémentaires en 2021-2022 et de mutiler leur maillage territorial qui est pourtant leur principale valeur ajoutée au regard du besoin de proximité exprimé par les entreprises. Nos ressources ont déjà été amputées de 350 millions d'euros depuis le début de ce quinquennat, ça suffit ! » indique Pierre Goguet, le Président de CCI France.

Le réseau des CCI exprime sa totale opposition à une nouvelle baisse de ressources fiscales affectées, au nom de leurs collaborateurs et des entreprises ressortissantes. Il en appelle à l'intervention du Premier ministre, Jean Castex, et des parlementaires pour réviser cette décision lors de l'examen du projet de loi par le Parlement. Dans l'attente de cette révision, les Chambres de commerce et d'industrie maintiennent leur engagement renforcé pour accompagner les TPE-PME dans la relance autour de chantiers majeurs : transformation numérique, transition écologique, relance de l'export, dynamique de l'apprentissage, inclusion numérique...

« L'objectif de tous doit être que le plan de relance soit une réalité pour chaque entreprise et pour chaque territoire. », conclut Pierre Goguet.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européens. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 www.cci.fr

@CCIFrance